



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	24
Date de la convocation		
01/12/2023		
Date d'affichage		
01/12/2023		

Séance du 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 7 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de CHESSOUX Stéphanie, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, SALLABERRY Muriel, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à RONDET Chantal, FRACCHETTI Bernard, HIRIGOYEN Philippe, DELPUECH Jean-Luc, DUBOS Christelle, MAIS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-Josée, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu, CHAVES Jonathan

Secrétaire de séance : RONDET Chantal

N°2023-12-07-23/101 Marchés Publics d'Assurance – Assurance statutaire du personnel et Assurance Dommages aux Biens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Codes des Assurances,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour renouveler l'assurance statutaire du personnel communal dont l'échéance est fixée au 31/12/2023,

Considérant que, suite à une rupture de contrat prononcée unilatéralement par la société d'assurance VHV en charge du contrat Dommages aux Biens, la commune est tenue de procéder à une nouvelle consultation,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appels d'Offres en date du 07/12/2023 attribuant le marché Assurance Statutaires du Personnel au Cabinet SIACI SAINT HONORE – Compagnie Générali, pour un montant de 72 659.94 € (taux global de 3.84%) et déclarant le marché « Assurance Dommages aux biens » infructueux (aucune offre reçue),



Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres le 07/12/2023 pour le lot 2 « Assurance statutaire du personnel »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché négocié et signer le marché correspondant pour le lot 1 « Assurance Dommages aux Biens » déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres du 07/12/2023

A Labenne, 11 Décembre 2023
Le Secrétaire de séance,


Chantal RONDET


Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.